

Questionnaire de la Confédération Paysanne pour les législatives. Juin 2022

Les réponses de la Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale.

1. « **Une souveraineté alimentaire saine et durable** » ne peut se concevoir sans une juste rémunération du travail paysan, en particulier dans leurs relations commerciales avec l'agroalimentaire et la grande distribution. La loi actuelle préserve la liberté de négociation et ne s'accompagne d'aucune contrainte sur le prix payé aux producteurs. Il faut imposer par la loi l'interdiction pour l'aval d'acheter des produits agricoles (français, européens ou étrangers) à des prix inférieurs aux coûts de production. S'en remettre aux interprofessions et aux organisations de producteurs comme modèle protecteur ne peut que renforcer le pouvoir de l'aval et ses marges sans un vrai partage de la valeur ajoutée. Donner la priorité à la relocalisation des productions pour nourrir la population, stopper les accords de libre échange sont également indispensables pour garantir un revenu décent aux paysan(e)s.
2. **Situation foncière** : 55000 hectares sont artificialisés tous les ans en France. La préservation des terres nourricières doit être une priorité. Une grande loi foncière promise mais toujours reportée doit être votée rapidement qui permette d'agir localement pour : « arrêter réellement le béton », exercer un contrôle drastique sur les montages sociétaires opportunistes et revoir le rôle des SAFER. Face à l'accaparement des terres et leur concentration, pour garantir le droit au travail pour les candidat(e)s à l'installation, il faut contrôler, répartir et sécuriser l'accès à la terre. Une réforme agraire est liée à notre souveraineté alimentaire.
3. **La PAC** qui entrera en vigueur en 2023 ne change en rien les dérives des précédentes réformes. Les marges de manœuvre laissées aux États Membres devraient permettre une meilleure répartition des aides en augmentant le paiement redistributif sur les 52 premiers hectares à hauteur de 100€. La Commission Européenne a relevé « le faible niveau d'ambition environnementale et climatique » proposé par la France. Une hausse du transfert possible entre le premier pilier et le deuxième pilier permettrait de mieux rémunérer les pratiques les plus vertueuses comme les MAEC (mesures agro environnementales et climatiques) et l'agriculture biologique. Une PAC idéale nécessite de rompre avec les primes à l'hectare pour passer à des primes à l'actif, une meilleure répartition des aides par une aide forfaitaire conséquente pour les petites fermes, et des aides pour les oubliés de la PAC que sont les maraîchers, les arboriculteurs et les apiculteurs, si précieux pour notre souveraineté alimentaire et la biodiversité.
4. **Agriculture biologique** : Il y a actuellement 2,55 millions d'hectares cultivés en AB, soit 12% des fermes et 9,5% de la SAU. Si l'on veut augmenter significativement ces chiffres, comme tous les discours le laissent entendre, il faut renforcer les aides à la conversion mais également les aides au maintien. Or la nouvelle PAC diminue fortement les aides au maintien en totale contradiction avec ces objectifs. Il est indispensable de créer un niveau de paiement significatif pour l'Agriculture Biologique au sein des « éco régimes »

qui encourage les paysan(ne)s qui choisissent ces pratiques vertueuses. Et surtout de ne pas créer de confusion avec le label HVE qui « n'apporte aucun bénéfice supplémentaire par rapport à celui apporté par le simple respect des bonnes conditions agricoles et environnementales » selon l'Autorité Environnementale elle-même. Les fermes respectant le cahier des charges AB doivent être aidées sur le long terme car elles emploient nettement plus de main d'œuvre.

5. **VrTH :** L'industrie des biotechnologies trompent et les paysan(ne)s et les consommateurs avec ces variétés non évaluées, non étiquetées, sans traçabilité et très gourmandes en pesticides, alors qu'elles comportent les mêmes risques que les variétés OGM. Il faut rapidement appliquer la réglementation et sortir de l'illégalité en rédigeant le décret qui répondent aux injonctions prononcées par le Conseil d'État. Dans l'intérêt des paysan(ne)s et des consommateurs. Les paysan(ne)s doivent pouvoir échanger sans restriction leurs semences, C'est grâce à cette biodiversité que nous pourrions atténuer les effets du changement climatique, résoudre en partie la faim dans le monde et sortir enfin de la dépendance aux pesticides.
6. **Le renouvellement des générations :** Il faut agir à tous les niveaux : Changer la PAC (voir question 3) pour des paiements à l'actif et non à la surface, une aide conséquente aux petites fermes..une loi foncière et la redéfinition du rôle des SAFER pour une meilleure répartition du foncier libéré aux porteurs de projets... des retraites agricoles décentes et des incitations à transmettre...des prix rémunérateurs pour motiver les paysan(ne)s...il faut surtout dissoudre la FNSEA, les JA, et les Chambres d'agriculture pour donner les financements et la place qu'elles méritent aux ADEAR qui sont en capacité de relever ce défi et d'accompagner humainement cette politique.
7. **L'autonomie énergétique :** Il est inadmissible de consacrer de plus en plus de surfaces agricoles pour alimenter des méthaniseurs surdimensionnés, pour remplir nos réservoirs de voitures ou pour implanter des hectares de panneaux solaires... Ce ne doit pas être une solution pour pallier le manque de revenu des paysan(ne)s. Tous ces projets doivent se développer en concertation avec les citoyens et sous leur contrôle. Et à l'échelle d'un territoire, et non imposés par des sociétés avides de profits et se servant des territoires comme support au mépris des habitants, des paysages et de l'environnement. Les fermes peuvent gagner en autonomie énergétique par des projets paysans dont ils maîtrisent le fonctionnement à l'échelle d'une ferme ou en collectif.
8. **La gestion de l'eau :** L'eau et sera encore plus à l'avenir un bien commun à partager. Le modèle agro industriel détruit et privatise la ressource en eau (exemple des méga bassines en centre ouest). Il va falloir produire mieux avec de l'eau rare et précieuse. Donc travailler sur une irrigation compatible avec une ressource en eau locale, les écosystèmes, le milieu... mettre en place une tarification progressive visant à l'équité par rapport au droit à l'eau, induire des obligations environnementales (arbres, haies, mares...) et se former techniquement. La solidarité de toute la profession à travers un fond mutuel est la seule réponse possible aux aléas climatiques qui vont se multiplier. Il est

scandaleux de diriger les paysan(ne)s vers les assurances privées en les subventionnant avec des fonds publics (via le 2ème pilier de la PAC!).

- 9. Projets d'abattage :** Le développement de l'agriculture paysanne et la relocalisation des productions nécessitent des abattoirs et des ateliers de transformation de proximité. C'est également la condition indispensable pour la bien traitance animale, la diminution des transports en camion, et des conditions de travail correctes pour les salariés dans les abattoirs. La loi EGALIM de 2018 ouvre des perspectives sur l'abattage mobile. Il faut accompagner et accélérer les expériences en lien avec les éleveurs, les élus et les opérateurs d'abattoirs.
- 10. Grippe aviaire :** Le bilan de l'épidémie est catastrophique et l'État est totalement dépassé. Les contrôles sont adaptés aux élevages et aux centres de conditionnement industriels, sans tenir compte des petits élevages, du bien être animal ou de la qualité des produits. La claustration était censée résoudre le problème ! La pression des acteurs économiques et les normes en vigueur ont pour objectif d'éliminer l'élevage fermier de plein air. Il faut absolument désintensifier les élevages industriels qui font exploser la transmission de la maladie, appliquer un moratoire sur tout nouveau bâtiment, diminuer les flux entre les élevages, imposer des filtres sur les ventilations pour empêcher l'entrée et l'expulsion de particules virales, arrêter les désinfections totales qui ruinent l'équilibre biologique des élevages, travailler sur la diversité génétique et la recherche de races adaptées et résistantes. Les abattages massifs d'animaux sains sont absurdes. La solution passe par des élevages nombreux bien répartis sur le territoire. Le préjudice moral pour les éleveurs doit être impérativement pris en compte.